

La vision syndicale du soutien gouvernemental

Learning at work: it's our right • L'apprentissage au travail : c'est notre droit

Financement durable, stratégie exhaustive

Les gouvernements doivent s'engager à faire de l'alphabétisation et des compétences de base une priorité dans une stratégie de formation pancanadienne bien financée. Une telle stratégie doit inclure des objectifs d'équité et d'accès à l'apprentissage dans toutes les provinces et tous les territoires. La stratégie doit prendre une approche élargie en abordant l'alphabétisation de manière systémique plutôt qu'individuelle. L'alphabétisation doit être intégrée à la formation qui précède les programmes de formation d'apprentis aussi bien qu'à ces programmes et à ceux qui touchent au perfectionnement des compétences.

Le droit d'apprendre doit être énoncé dans nos lois, incluant :

- un système d'éducation public bien financé, offrant gratuitement aux adultes le perfectionnement des compétences d'alphabétisation et de base;
- une cotisation à un fonds de formation pour s'assurer que tous les employeurs participent aux programmes en milieu de travail;
- une formation obligatoire incluse au Code canadien du travail et aux Normes du travail;

- un droit à un congé de formation rémunéré par l'assurance-emploi.

Aspects clés d'une stratégie de formation :

- le financement provincial et territorial de l'infrastructure, de la coordination et de la prestation des programmes d'alphabétisation en milieu de travail;
- les forums des partenaires du marché du travail, incluant les employeurs et les syndicats en tant qu'intervenants clés aux paliers fédéral, provincial et territorial;
- un rôle continu pour le gouvernement fédéral.

Soutien provincial et territorial de l'alphabétisation en milieu de travail

Les priorités provinciales dans les nouvelles Ententes sur le marché du travail (EMT) couvrent les travailleuses et travailleurs employés ayant de faibles compétences d'alphabétisation. Les milieux syndicaux exercent des pressions pour obtenir du financement provincial et territorial destiné à des programmes d'alphabétisation basés en milieu de travail dans le cadre de cet engagement des EMT.

Les travailleuses et les travailleurs



ayant de faibles compétences d'alphabétisation incluent des gens qui ont de la difficulté à lire, à écrire ou à calculer. Il peut s'agir d'immigrants, dont la première langue n'est ni l'anglais ni le français. Il peut aussi s'agir de jeunes adultes ou de gens qui n'ont pas eu la chance de terminer leur 12e année. Il peut enfin s'agir de diplômés de l'école secondaire ou du collègue dont les compétences d'alphabétisation se sont affaiblies au fil du temps.

Bien que les syndicats insistent et négocient pour obtenir de la formation et de l'alphabétisation financées par l'employeur, notre expérience démontre que le soutien gouvernemental est aussi crucial. En fait, il est démontré que les dollars provinciaux dépensés de façon stratégique agissent comme levier déterminant pour l'investissement des employeurs dans l'apprentissage en milieu de travail. Les modèles de financement doivent aller au-delà des crédits d'impôt aux entreprises.

Une stratégie provinciale est nécessaire, assortie du soutien du secteur public pour ce qui est de l'infrastructure et de la prestation.

Stratégie

- Exiger des employeurs qu'ils financent la formation, incluant l'alphabétisation.
- Inclure des indicateurs qui reflètent le soutien d'une approche systémique, holistique, en matière d'alphabétisation plutôt qu'une approche individuelle.
- Veiller à ce que l'anglais et le français langue seconde, ou une autre langue, soit inclus dans la portée des programmes d'alphabétisation.
- Intégrer l'alphabétisation aux programmes qui précèdent les programmes de formation d'apprentis aussi bien qu'à ces programmes et à ceux qui touchent au perfectionnement des compétences, en particulier pour les travailleuses et les travailleurs des industries vulnérables.
- Inclure des mesures d'équité pour s'assurer que l'ensemble des travailleuses et des travailleurs ont accès régulièrement à de la formation.

- Exiger des structures mixtes réunissant les milieux d'affaires et les syndicats, ou des structures tripartites auxquelles participeraient aussi les gouvernements, pour superviser le financement et les programmes et veiller à l'imputabilité à tous les niveaux d'une stratégie d'alphabétisation.
- Veiller à ce que les syndicats forment un partenaire entier et égal dans le processus d'élaboration et de mise en place d'une stratégie d'alphabétisation.
- Exiger des structures décisionnelles mixtes dans le milieu de travail, réunissant le syndicat et le patronat.

Infrastructure

- Financement aux syndicats pour soutenir et élaborer des partenariats, coordonner et offrir des programmes (centrales syndicales ou syndicats indépendants).
- Financement et soutien pour l'évaluation des besoins.

Plusieurs provinces soutiennent financièrement l’alphabétisation en milieu de travail. Elles le font avec des partenariats entreprise-syndicat-gouvernement.

- Le programme du gouvernement du Manitoba sur l’alphabétisation et les compétences de base en milieu de travail inclut les coûts d’un instructeur et le temps de préparation. Les programmes en milieu de travail sont dirigés par un comité mixte qui inclut le syndicat. Le comité directeur de l’éducation en milieu de travail du Manitoba, coordonné par le gouvernement provincial, comporte des représentants syndicaux.
- Le programme de la Nouvelle-Écosse sur l’éducation en milieu de travail est accessible aux entreprises et aux organisations de toute la province. Des coordonnateurs évaluent les besoins d’apprentissage, recommandent des programmes et aident les équipes en milieu de travail à choisir des formateurs. Le syndicat est un membre à part entière du comité des partenaires de la Nouvelle-Écosse pour l’éducation en milieu de travail. Le comité, qui comporte plusieurs intervenants, conseille le ministère du Travail et du Développement de la main-d’œuvre pour ce qui touche son programme d’éducation en milieu de travail, y compris l’approbation du financement des programmes en milieu de travail.
- Les coordonnateurs du programme d’éducation en milieu de travail de l’Île-du-Prince-Édouard entrent en contact avec des employeurs, les aident à effectuer une évaluation des besoins organisationnels, soutiennent des instructeurs et ont accès à du financement pour les programmes en milieu de travail.
- Au Québec, le financement existe pour le perfectionnement et la reconnaissance des compétences, l’adaptation du matériel pour les personnes ayant un handicap, la formation pratique et l’établissement de comités mixtes syndicat-patronat. Tous les partenaires du marché du travail sont engagés dans des activités soutenant l’alphabétisation en milieu de travail par le biais de la Commission des partenaires du marché du travail. Sa responsabilité inclut l’allocation de fonds recueillis en vertu de la *Loi québécoise favorisant le développement de la formation de la main-d’œuvre*.

- Financement et soutien pour les instructeurs, y compris le temps de préparation rémunéré, de bons salaires et de bonnes conditions de travail.
- Financement et soutien aux organisations et aux réseaux d'alphabétisation.

Prestation de programmes en milieu de travail : éléments fondamentaux

- Comité mixte syndical-patronal en milieu de travail.
- Participation volontaire, confidentialité assurée.
- Rémunération (entière ou partielle) du temps de participation aux programmes.
- Contenu basé sur les besoins des travailleuses et des travailleurs, répondant aux besoins de la personne entière.
- Imputabilité recourant à l'évaluation individuelle et collective plutôt qu'à un examen pour l'apprenant.

Forums des partenaires du marché du travail

L'alphabétisation fait partie d'un éventail plus large de formation sur le marché du travail. Le gouvernement seul ne peut adéquatement répondre aux besoins dans ce domaine. Un forum des partenaires est nécessaire pour donner voix aux préoccupations et aux intérêts du milieu syndical et des employeurs. Le mouvement syndical doit être un partenaire égal aux employeurs. Les points de vue des secteurs public et bénévole touchés par la prestation des services et la promotion des programmes doivent aussi être entendus.

Les forums de partenaires du marché du travail devraient être des organes consultatifs permanents au palier fédéral ainsi qu'aux paliers provincial et territorial. Leur rôle devrait être de :

- conseiller sur les stratégies d'éducation et de formation pour améliorer l'alphabétisation, le perfectionnement des compétences et les stratégies d'adaptation au marché du travail pour les travailleuses et les travailleurs mis à pied;

- faire des recommandations sur diverses options de financement pour des stratégies basées en milieu de travail touchant la mise à niveau des compétences, l'alphabétisation, l'apprentissage d'une langue, l'acquisition de compétences informatiques, la terminaison des études secondaires et d'autres projets d'éducation continue;
- porter une attention particulière, entre autres, sur l'infrastructure, le financement, les modèles et les programmes de qualité, la recherche sur le marché du travail, l'équité et l'accès.

Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador profitent de forums de partenaires fructueux depuis quelques années. L'initiative des partenariats stratégiques de Terre-Neuve-et-Labrador est une collaboration entre le milieu des affaires, les milieux syndicaux et le gouvernement au sujet des défis économiques de la province. Un comité tripartite sur le marché du travail inclut les sous-ministres des ministères gouvernementaux pertinents, ainsi que des représentants de la Fédération du travail de Terre-Neuve-et-Labrador et

du Caucus des entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador.

La Commission des partenaires du marché du travail du Québec est un organe consultatif provincial composé de représentants d'employeurs, de syndicats, du système d'éducation public, de groupes communautaires ainsi que d'observateurs gouvernementaux. La Commission joue un rôle crucial dans l'application de la *Loi québécoise favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et établit les critères de financement pour le Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Rôle continu pour le palier fédéral

Bien que le gouvernement fédéral ait transféré aux provinces une grande partie de la responsabilité et du financement de la formation, il a toujours un rôle important pour :

- élaborer une stratégie de formation pancanadienne dotée de normes et de principes garantis;
- exiger la création de forums de partenaires du marché du travail dans le cadre des Ententes du marché du travail;
- fournir et transférer des fonds additionnels aux provinces et aux territoires;
- assurer l'accès équitable;
- modifier le Code canadien du travail pour rendre obligatoires les congés pour formation et les comités mixtes sur la formation. Bien que son rôle puisse être moindre, le gouvernement fédéral a néanmoins un rôle direct et continu en matière d'alphabétisation :
- auprès des employeurs de juridiction fédérale;

- auprès des Canadiens et des Canadiennes dans les domaines de compétences fédéraux : immigrants, peuples autochtones et francophones hors Québec (en vertu de la *Loi sur les langues officielles*);
- par le biais de ministères et de programmes comme le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles, Ressources humaines et Développement des compétences;
- par le biais du financement des conseils sectoriels et d'autres organisations.